

VILLE DE PONTARLIER
REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE
DEPARTEMENT DU DOUBS
ARRONDISSEMENT DE PONTARLIER
CANTON DE PONTARLIER

Extrait Du Registre des Arrêtés du Maire

Objet : JUSTICE ET POLICE – Circulation et stationnement –
Réglementation de la circulation et interdiction de stationnement 29,
rue du Toulombief du 1^{er} au 2 juillet 2025.

LE MAIRE DE LA VILLE DE PONTARLIER,

VU le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles
L 2273-1 à L 2213-6,

VU le Code de la Route,

VU la demande de l'entreprise SNCTP pour réaliser de travaux de
terrassement sous trottoir pour création d'un branchement électrique pour le
compte de ENEDIS, 29, rue du Toulombief, du 1^{er} au 2 juillet 2025,

CONSIDERANT qu'il appartient à l'Autorité Municipale d'assurer la sécurité
de ses concitoyens et la commodité de la circulation,

ARRETE

ARTICLE 1 – Réglementation de la circulation

Du mardi 1^{er} juillet au mercredi 2 juillet 2025, de 8 h 00 à 16 h 30, la
chaussée sera réduite et la circulation sera réglementée par feux tricolores :

- rue du Toulombief : à hauteur de la zone de travaux.

ARTICLE 2 – Interdiction de stationnement

Du mardi 1^{er} juillet au mercredi 2 juillet 2025, de 8 h 00 à 16 h 30, le
stationnement sera interdit à tout véhicule :

- rue du Toulombief : sur 2 places de stationnement à hauteur de la zone de
travaux.

ARTICLE 3 –

Les panneaux de signalisation et d'interdiction qui découlent du présent
arrêté seront mis en place par l'entreprise concernée.

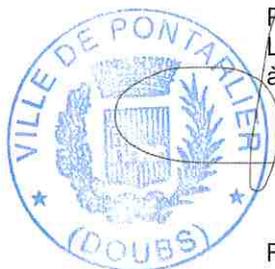
.../...

ARTICLE 4 -

Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commandant de Police, ses agents, Messieurs les Gardiens de Police Municipale et tous agents assermentés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché.

PONTARLIER, le 26 juin 2025

Pour le Maire et par délégation
Le Conseiller Municipal délégué
à la Citoyenneté,




Romuald VIVOT

1 ex. Arrêté du Maire
1 ex. Police Municipale
1 ex. Police
1 ex. DMO
1 ex. Pompiers
1 ex. SNCTP
1 ex. Pôle Citoyenneté